

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 11 janvier 2010 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 20 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

001-2010

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

R 002-2010

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 14 DÉCEMBRE 2009

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil tenues les 7 et 14 décembre soient adoptés.

ADOPTÉ

003-2010

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant aux listes du 4 et 11 janvier 2010 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits d'une somme de 315 255,94 \$ et payés, tels qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 004-2010

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois d'une somme de 68 922,32 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

005-2010

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2009.

R 006-2010

VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244-74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux

fins du financement des centres d'urgence **9-1-1** de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉ

R 007-2010

ACHAT D'UN CINÉMOMÈTRE

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un cinémomètre avec système de comptabilisation au montant de 2 550 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

R 008-2010

MANDAT À TEKNIKA HBA POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser TEKNIKA HBA à présenter la demande d'aide financière et de mentionner que les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide révisé sur le Programme de renouvellement des conduites (PRECO).

ADOPTÉ

R 009-2010

FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE COMPTABLE MUNICIPAL

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Pierre Rondeau et Sébastien Beauséjour à s'inscrire à une formation d'une journée ayant pour thème: "**Les indicateurs de gestion : au centre de vos décisions**", laquelle formation se tiendra à St-Hyacinthe le jeudi 28 janvier prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 010-2010

FORMATION CONJOINTE DE L'ADMQ ET LA FQM POUR LE MAIRE

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire Denis Laporte à s'inscrire à une formation "La nécessité d'un travail en équipe du maire et du directeur général " qui se tiendra à St-Liguori le samedi 6 février 2010 et défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 011-2010

AJUSTEMENT SALARIAL DE L'ADJOINTE À LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE le 5 mai 2008 le conseil adoptait la résolution R 110-2008 embauchant madame Monique Dagenais comme adjointe à la responsable de la bibliothèque pour un salaire annuel de 4 992 \$;

ATTENDU QUE ce poste n'est pas couvert par le règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux;

ATTENDU QUE le salaire n'a pas été modifié en 2009 ;

ATTENDU QUE le conseil désire indexer annuellement le salaire pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le salaire de 2010 soit haussé du même taux que les employés syndiqués soit 2 % pour être porté à 5 091,84 \$

QUE le salaire des années subséquentes suive le taux d'indexation accordé aux employés syndiqués.

ADOPTÉ

R 012-2010

COTISATION 2010 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu de renouveler pour l'année 2010 l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 2 390,95 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

R 013-2010

COTISATION 2010 - RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2010 l'adhésion comme membre corporatif à Réseau environnement au montant de 239 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

R 014-2010

ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - 2010

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de défrayer les frais d'adhésion annuels à l'Association des directeurs municipaux du Québec du directeur général, Pierre Rondeau, d'une somme de 350 \$ et du directeur général adjoint, Christian Gravel, d'une somme de 300 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

R 015-2010

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 213, 2^E RUE

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour

l'immeuble ayant comme adresse civique le 213, 2^e Rue, lequel est situé dans la zone Rb-5.

ATTENDU QUE le propriétaire est venu expliquer la situation au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le propriétaire était de bonne foi;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation mineure n'aura pas pour conséquence de porter atteinte à la jouissance, par les futurs propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure ne nuit d'aucune façon aux objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, malgré les arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 28 octobre 2009, il est proposé par André Picard, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers, de réévaluer la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure à la propriété du 213, 2^e Rue, lequel aura pour effet d'autoriser l'empiètement des marches donnant accès à la cour anglaise au sous-sol, à l'arrière du bâtiment. L'empiètement dans la marge arrière est de 1,37 mètre de profond par 1,42 mètre de large.

ADOPTÉ

R 016-2010

VENTE DU LOT 476-34

ATTENDU QU'Annie Loyer et Sylvain Héroux ont déposé une offre d'achat pour le lot 476-34;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree est prête à disposer de ce terrain en faveur d'Annie Loyer et Sylvain Héroux pour le prix de 31 607,46 \$ incluant les taxes, le tout selon les conditions déterminées par les résolutions R 058-2009, R 059-2009, R060-2009 et R 426-2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

QUE la Municipalité de Crabtree vende à Annie Loyer et Sylvain Héroux le lot 476-34, du cadastre de la Paroisse de Sainte-Marie-Salomé, circonscription foncière de Joliette, contenant en superficie 1 649,70 m.c. soit 17 757 pieds carrés, pour le prix de 1,78 \$ du pied carré, taxes incluses, selon les termes et conditions du contrat à être préparé par Me Jacques Raymond.

QUE notre Maire, Denis LAPORTE, ou en son absence, notre maire suppléant, et notre Directeur général, Pierre RONDEAU, ou en son absence, le Directeur général adjoint, soient autorisés à signer ledit acte de vente devant Me Jacques Raymond, Notaire.

ADOPTÉ

R 017-2010

CONTRIBUTION ANNUELLE 2010 - CROIX-ROUGE CANADIENNE AIDE AUX SINISTRÉS

ATTENDU QUE le 4 février 2008, le conseil municipal adoptait la résolution R 030-2008 autorisant l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne et l'engagement à verser un montant de 0,10 \$ par personne annuellement pour la durée de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu d'autoriser une aide financière de 353,20 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour l'année 2010.

ADOPTÉ

R 018-2010

AJOUT D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE CITOYEN DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

ATTENDU QUE le 7 décembre 2009 le conseil adoptait la résolution R 412-2009 pour former un comité de citoyens qui sera assisté dans sa démarche par la conseillère en développement rural du CLD Joliette afin de définir un nouveau plan d'action ou valider le plan d'action actuel en consultant la population;

ATTENDU QUE le conseil a lancé un appel à tous afin de recruter d'autres femmes pour ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que madame Lise Trudeau agisse à titre de membre du comité de citoyens du Pacte rural.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.